

Conseil municipal de juillet 2016

Modification du périmètre de la CAPC

Le conseil municipal a donné un avis favorable sur l'élargissement du périmètre de la CAPC, au 1^{er} janvier 2017 incluant 3 communautés de communes ; du Vals de Gartempe et Creuse ; du L'encloitrais et des Portes-du-Poitou – ne feront plus qu'une. La future agglomération regroupera 48 communes et 83.000 habitants

Dissolution du syndicat de CEG de Vouneuil-sur-Vienne, suite à l'arrêté de la préfecture.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour dissoudre le syndicat du CEG de Vouneuil-sur-Vienne. Il nous restera la situation du gymnase à gérer.

Décision modificative budgétaire

Modifications du budget :

Suite à l'acquisition foncière d'une parcelle de terre le conseil municipal émet un avis favorable à la décision modificative pour 14.000 € tout compris.

Afin de résoudre les problèmes d'eau chaude sanitaire pour les douches du gymnase, il est décidé l'achat d'un ballon d'eau chaude de 700 litres. Le conseil après vérification que la prestation est équivalente choisi le moins disant soit EFFAGE, et de faire la modification budgétaire pour un montant de 17 870 TTC.

Devis de travaux

Pour améliorer les espaces de jeux extérieurs au centre de loisirs, le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation d'une plateforme en enrobé et d'une rampe d'accès handicapé entre l'école et le centre de loisir pour un montant de 11 900 € TTC.

Pour améliorer la luminosité dans le couloir de l'école élémentaire, le conseil émet un avis favorable à la mise en place d'un revêtement PVC pour un montant de 4 522 € TTC.

Participation aux frais de stage des agents

Le conseil émet un avis favorable au remboursement des frais de déplacement des agents en formation, ils pourront se faire rembourser les frais de parkings et d'autoroute au réel. Il a été décidé aussi l'actualisation de la grille tarifaire pour les frais de restauration et d'hébergement.

Chartre d'éco-exemplarité de la CAPC

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à la chartre d'éco-exemplarité de la CAPC.

Cela consiste à mettre en place des actions pour réduire les déchets ou en améliorer la valorisation à chaque manifestation de la commune et des associations. Par exemple, ne pas utiliser de gobelets jetables, la CAPC à la possibilité de prêter des verres réutilisables en plastique, mettre à disposition des bornes de tri.

Demande de subvention exceptionnelle

L'association aérostation organise au pied levé, suite au désengagement de la communauté de commune de Melle, la 5^{ème} coupe d'Europe Espoirs de Montgolfières du 4 au 7 août à Châtellerault

et Cenon sur Vienne. Le budget de la manifestation est de 50 000 €. La commune a décidé de donner une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Divers

Le conseil municipal souhaite l'ouverture de deux postes d'agents d'animation pour régulariser deux postes d'agents techniques.

Le conseil donne un avis favorable à l'étude faite sur l'aménagement de l'ilot Picardie-Provence qui permet d'imaginer la réalisation de 8 LOGEMENTS (3 type 2, 4 type 3, et 1 type 4) et de 20 places de parking.

Le nettoyage du préau de l'école a mis à jour le mauvais état de la peinture, un devis a été demandé pour ces travaux de peinture qui s'élève à 8 753 €.